

### *La salle du Tertre en cours de rénovation*



**p 17**  
Ludovic BAUVY :  
Traiteur



**p 17**  
Adrien MOREL :  
Garagiste



**p 12**  
Espace jeunes :  
nombreuses  
activités



# ÉDITO

## SOMMAIRE

- > Édito ..... P 2
- > État civil ..... P 3
- > Conseil Municipal .. P 4
- > Travaux ..... P 8
- > Ma commune ..... P 10
- > Médiathèque ..... P 11
- > Espace jeunes ..... P 12
- > École ..... P 14
- > Artisans ..... P 17
- > Vie de la Commune P 18
- > Associations..... P20
- > Infos ..... P24



### NOTRE PAYS DANS LE DOUTE

La fin de l'année 2025 avance à grands pas et se termine par nombre d'interrogations pour la grande majorité des français. En effet, depuis le milieu de l'année précédente, cette année qui s'achève restera sans doute marquée pour beaucoup comme un retour en arrière sur le plan national, en particulier par le spectacle récurrent de députés incapables de s'écouter mutuellement et de s'entendre pour faire progresser notre beau pays.

Ces fortes turbulences entraînent inexorablement tout le monde vers le bas (citoyens, entreprises, institutions, ...), en particulier ceux qui sont déjà les plus mal lotis. Ils sont malheureusement de plus en plus nombreux. En effet, 1 français sur 5 n'arrive plus à se nourrir convenablement au quotidien, incluant des retraités ayant travaillé toute leur vie. Beaucoup ne peuvent plus se soigner et nous connaissons une pénurie de logements sur l'ensemble du territoire.

Pendant ce temps, nos appareils politiques nationaux s'obstinent dans leurs calculs obscurs qui pourraient, espèrent-ils, leur donner le pouvoir et qui au final les éloignent de plus en plus de l'ensemble des citoyens qui eux n'aspirent qu'à une chose essentielle :

#### POUVOIR VIVRE DIGNEMENT.

Contrairement à la classe politique nationale, nous, élus locaux, continuons à œuvrer dans l'intérêt de notre population, à défendre un service public de qualité, au plus près de vos besoins.

Derrière ces termes qui ne sont finalement que des mots, il faut piloter des actions pour mettre en œuvre cette politique d'intérêt public. Concernant le Foeil, les deux gros chantiers en cours correspondent parfaitement à notre volonté de continuer à développer notre commune, à la rendre plus attractive et dynamique.

En complément de celle de l'équipe municipale, cette volonté d'agir pour le bien public est amplifiée, bonifiée par l'action de chacun : entreprise, artisan, commerçant, agriculteur, sans oublier bien entendu tout le tissu associatif.

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue St André sont en cours et devraient être terminés pour la fin de l'année 2025, en fonction des conditions climatiques. Puis les travaux s'enchaîneront dans les rues St Anne, de la Bruyère et le haut de la rue de l'école. La fin des travaux est annoncée pour le milieu du printemps 2026.

Démarrant également cette fin d'année 2025, l'autre gros chantier de la commune concerne la rénovation de notre salle des fêtes. Débutés à la fin du mois de novembre, les travaux devront durer un peu plus d'une année. Vous trouverez dans le bulletin un article détaillé relatif à cette rénovation.

J'en terminerai simplement en vous souhaitant de très belles fêtes de fin d'année et vous invitant à participer à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu **le deux janvier 2026**.

*Le Maire  
Pascal PRIDO*

Directeur de la publication : Pascal PRIDO

Conception, réalisation et impression :  
RoudennGrafik

Ont participé à ce numéro :

Audrey BRIATTE, Philippe COSQUER,  
Nathalie COSSON, Jean-Philippe KERHARDY,  
Marylyn LE MERCIER, Ludovic LE VAILLANT,  
Amandine PELTIER, Pascal PRIDO

# ETAT-CIVIL



## NAISSANCE

- **Le 21 mars 2025**, est née à SAINT-BRIEUC, Eléa FOUCQUIER fille Marc-Antoine FOUCQUIER et de Sandra BOUCHET, Kerboho
- **Le 2 juin 2025**, est née à PLERIN, Kélilia LORMELET, fille de François LORMELET et de Sandrine LE GOFF, rue de l'Eglise
- **Le 13 juillet 2025**, est né à SAINT-BRIEUC, Elio LOUESDON, fils de Briac LOUESDON et de Kitty ILLIEN, rue du Terrain des Sports
- **Le 28 octobre**, est né à SAINT-BRIEUC, Marin ROBICHON, fils de Matthieu ROBICHON et de Malaurie GICQUEL, La Gravelle



## MARIAGE

- **Le 14 juin 2025**, entre Garry DUROCHER et COSSON Camille, Bêchepée
- **Le 26 juillet 2025**, entre Erwan BOULLY et Catherine LENGRONNE, Impasse de Maupertuis
- **Le 9 août 2025**, entre Gabriel MORVAN et Aliette de CAUDRON de COQUERAUMONT, Mauguérand
- **Le 13 septembre 2025**, entre Stève TAREAU et Isabelle LECOEUR, Bel Orient
- **Le 4 octobre 2025**, entre Calogero AUGELLO et Maria DIAZ TOBAR, Crenan

## DÉCÈS

- **Le 5 juin 2025**, est décédée à LE FOEIL, Anne RANNOU, 83 ans, Kerboho

## TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- **Le 4 juin 2025**, est décédé à SAINT-BRIEUC, Yvon PRIDO, 82 ans, Kerboho
- **Le 6 juin 2025**, est décédée à SAINT-BRIEUC, Francine ANGER née LE BERRE, 94 ans L'Espérance
- **Le 4 septembre 2025**, est décédée à SAINT-BRIEUC, Denise CALDEYROUX née MORIN, 75 ans, La Jaunaye d'En Bas
- **Le 17 octobre 2025**, est décédé à SAINT-BRIEUC, Albert RAOULT, 94 ans, La Manchette
- **Le 19 novembre 2025**, est décédé à QUINTIN, Joseph ANDRE, 83 ans, Le Quillio d'En Haut

## NOCES D'OR

- **Le 21 juin 2025** entre Pierre ECOBICHON et Régine JAFFROT, mariés à LE FOEIL le 21 juin 1975

## NOCES DE DIAMANT

- **Le 19 juillet 2025**, entre Jacques EZAN et Maryvonne LE BLEVENEC, mariés à LE BONO (56) le 7 novembre 1964
- **Le 19 juillet 2025**, entre Michel DESGRANGES et Micheline CREZE, mariés à MEGRIT le 6 novembre 1965

## URBANISME

### DÉCLARATIONS PRÉALABLE ACCORDÉES

- HUBY Bruno, pour une véranda au 51, impasse des Noisetiers
- MORIN David, pour un portail et des parements au 9 rue de l'Ecole
- BRILLET Anita, pour des parements 2A rue de l'Ecole
- MORZADEC William, pour une tonnelle au 4 rue du Terrain des Sports
- CORNILLET Anne, pour une clôture au 18 Le Chêne Carré
- KERHOUSSÉ Yannig, pour un abri de jardin au 11 rue de l'Ecole
- RAULT Hervé, pour des fenêtres de toit au 1 rue des Ruisseaux
- LECOEUR Isabelle, pour une clôture et un portail au 101 Bel Orient
- ALIX Nolwen, pour des panneaux photovoltaïques à Kergault
- AUFRRET Yannick, pour des panneaux photovoltaïques 2 impasse du Tertre
- BABILOTTE Astrid, pour une clôture aux Genêts d'Or
- EARL CREZE, pour un arasement de haie à La Noé Sèche
- RAYMOND Christian, pour des panneaux photovoltaïques au 2 rue de la Bruyère
- BROWN Jaune, pour le remplacement d'ouvertures au 6 l'Espérance

### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

- GELIN Mickaël, pour un carport au 4 rue Ste Anne
- LE POTIER Kévin, pour une maison individuelle au 53 impasse des Noisetiers
- MAIRIE DE LE FOEIL, pour la rénovation de la salle du Tertre, rue de l'Ecole
- GAEC du Tertre au Vent, pour la construction d'un hangar agricole ouvert avec toiture photovoltaïque, La Ville Pirault.
- DORE Valentin, pour une maison individuelle au 27 impasse de Maupertuis

# Conseil municipal

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 6 MAI 2025

#### MISE EN PLACE D'UNE ASSURANCE SANTE COMMUNALE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSUREUR AXA

M. le Maire accueille M. Damien Laporte - AXA France -Responsable de clientèle certifié en gestion de patrimoine, pour présenter une offre de conventionnement avec sa société ayant pour objet de permettre de proposer une complémentaire santé aux habitants de la Commune à des conditions tarifaires avantageuses

Le conseil municipal approuve le principe d'un partenariat entre la Commune de Le Fœil et l'assureur AXA dans le but de faciliter l'accès aux Fœillais qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible, par la mise en place d'une mutuelle communale. Il valide le choix de l'assureur AXA comme organisme de mutuelle communale pour la commune de Le Fœil et approuve les termes de la convention de partenariat.

La Commune de Le Fœil s'engage à réaliser l'information auprès des administrés quant à la mise en place du dispositif. Les élus mettront à disposition un local pour que l'organisme effectue des permanences et organise une ou plusieurs réunions d'information publique à destination des habitants afin de présenter le partenariat et les différentes offres proposées.

#### ADOPTION DES TARIFS COMMUNAUX 2025

M. le Maire propose un maintien des taux au vu de la situation économique et de la conjoncture actuelle.

De plus, il précise l'ajout de la location de la salle polyvalente pour les enterrements à titre gracieux. Il explique également qu'à la suite de la réhabilitation, une étude des tarifs sera effectuée par la commission finances.

#### RESTAURATION SCOLAIRE

- Repas enfant : 2.56€
- Repas avec panier PAI 0.81 €
- Repas adulte : 4.14€

#### ACCUEIL PERISCOLAIRE (au forfait - 7 h 15/8H50 le matin - 16H30/18 h 45 le soir)

- Matin : 1.16 €
- Soir : 1.72 €

Les familles de 2 enfants bénéficient d'une réduction de tarif de 15 %, celles de 3 enfants de 20 %.

#### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT : ALSH

Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée repas compris
QF < 559	4.70€	7.75€	9.50 €
560 < QF < 1000	5.70€	8.75€	11.50 €
1001 < QF < 1260	6.70€	9.75€	13.50 €
QF > 1260	7,20€	10,75€	14,50 €
hors commune	Majoration de 1 € par prestation		

#### CIMETIERE :

- Columbarium : 10 ans 324€  
20 ans 536€  
30 ans 856€
- Espace cinéraire : 15 ans 55 €  
30 ans 87 €
- Autres concessions : 15 ans 87 €  
30 ans 163€
- Dispersion des cendres dans jardin des souvenirs : gratuité

#### CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Les effectifs de la garderie et de l'ALSH du mercredi sont en constante évolution, il est donc nécessaire de prévoir un encadrement suffisant pour les enfants sur ces services. Cette mission ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité qui interviennent déjà sur ces mêmes horaires.

Il faut créer un emploi non permanent compte tenu de cet accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025 dans les services restauration et périscolaires.

Le conseil municipal adopte la proposition du Maire pour la création d'un emploi non permanent au 1<sup>er</sup> juin 2025.

#### DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU ROLLER CLUB QUINTIN : MANIFESTATION « LES GRENOUILLES A ROULETTES » 3ème EDITION

Le Roller Club de Quintin a transmis une demande écrite en date du 14 janvier 2025, concernant un soutien financier pour l'organisation de la troisième édition pour la manifestation « Les grenouilles à roulettes » qui se déroulera les 6 et 7 septembre 2025 en partie la commune de Le Fœil.

Le conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 500€ afin de financer cette manifestation sportive et populaire, épreuve sportive de la coupe de France.

#### DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : STAGE HUMANITAIRE AU VIETNAM

Une demande de subvention a été transmise par une étudiante fœillaise, en école de soins infirmiers, par courrier en date du 11 avril 2025, pour financer un stage humanitaire au

Vietnam prévu du 2 février 2026 au 29 mars 2026. Cette action porte un engagement humanitaire pour contribuer à l'amélioration des conditions de santé et de vie pour des enfants défavorisés auprès de l'hôpital de Dong Nai et de l'Orphelinat Ho Chi Minh.

Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ à Mme Maélys

MAGNAUDEIX 4, rue de la Bruyère – 22800 LE FOEIL pour financer son stage humanitaire au Vietnam, sur présentation de la facture.

#### LOTISSEMENT LES NOISETIERS : VENTE LOT N°6

Le conseil municipal approuve pour la vente du lot n°6, parcelle ZP 237 à M. LE POTIER Kévin et Mme GUYOMARD Virginie, domiciliés 15 rue Chateaubriand – 22800 QUINTIN. Il fixe le prix à 49 € TTC le m<sup>2</sup> soit pour 584 m<sup>2</sup> : 28 616€ TTC avec application de la TVA sur marge.

Il confie à Maitre Cortyl, Notaire à Quintin la vente des lots du lotissement des Noisetiers, et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente du terrain.

#### CONVENTION MJC – SUBVENTION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de ses compétences facultatives, la Communauté de Communes de Quintin apportait un soutien financier à la ville de Quintin pour les charges de centralité liées aux activités culturelles et associatives de la MJC de Quintin depuis 2007.

Le 8 octobre 2024, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a calculé les charges transférées aux dix communes de l'ex-Communauté de Communes de Quintin. Ces communes se sont engagées, par convention, à poursuivre ce soutien financier annuel sous forme de subvention pour la période 2025-2029 selon les modalités déjà mentionnées.

Le conseil municipal approuve la convention relative à la prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC de Quintin pour les années 2025 à 2029.

#### ACHAT MINIBUS ELECTRIQUE

Partant du bilan 2024 sur les activités de l'espace jeunes, les élus ont conclu aux vues des dépenses de location pour des minibus qu'il faudrait envisager l'achat d'un minibus électrique.

Ce projet d'achat pourrait également répondre aux besoins des citoyens afin de faciliter les déplacements qui sont un enjeu

crucial sur nos territoires ruraux par manque de transport en commun.

Le conseil municipal approuve le projet d'achat d'un minibus électrique, et précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de la Commune en section d'investissement pour l'exercice 2025.

Il sollicite pour mener à bien le projet, au titre du programme de la MSA « GRANDIR EN MILIEU RURAL », une subvention au taux le plus large de 80%.

## SÉANCE DU 10 JUIN 2025

M. le Maire accueille M. Julien PATARD, Directeur du Cabinet SABA Architectes de Saint-Brieuc pour présenter le projet de la réhabilitation de la salle polyvalente.

### VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle des fêtes a été construite dans les années 80, puis réhabilitée en 2007. Les travaux réalisés en 2007 ne permettent pas aujourd'hui d'atteindre les standards actuels en termes de performance environnementale et d'économie d'énergie.

La réflexion a été portée sur la réhabilitation de la salle polyvalente du fait de ses nombreuses infiltrations et de sa surconsommation énergétique. Il est indispensable de travailler ce projet dans le cadre des objectifs à atteindre en 2050 en termes de neutralité carbone et de réduction des consommations d'énergie en visant une rénovation thermique complète.

Le projet concerne les travaux de pérennisation et de rénovation de la salle des fêtes municipale de la commune de Le Fœil. Le périmètre de l'opération comprend l'emprise de la salle et l'accès à l'Ouest. Il s'articule autour des axes suivants :

- Renforcement de l'isolation thermique de la salle par le remplacement des menuiseries extérieures et de la réfection de la toiture terrasse
- Mise en place d'un système de chauffage type pompe à chaleur géothermie
- Modification de l'éclairage
- Correction des problématiques d'accessibilité de certains équipements
- Reprise de l'acoustique pour le confort des usagers
- Création d'un office type cuisine satellite afin de rendre plus fonctionnelle la salle polyvalente lors des demandes de location par les particuliers

La phase d'études APD par le cabinet d'architectes SABA a permis de préciser le budget prévisionnel de cette opération de travaux, estimé à ce stade à 1 009 557.52€HT. Le conseil municipal valide l'Avant-Projet Définitif de réhabilitation de la salle polyvalente présenté par le cabinet SABA Architectes pour un montant de 1 009 557.52€HT, et autorise le lancement du marché public en 14 lots comme indiqué dans le tableau :

LOT	DESIGNATION	TOTAL HT
01	Terrassement – réseaux – voirie Aménagement extérieur	9 240.00€ 30 000.00€
02	Démolition	52 695.34€
03	Gros œuvre	33 881.09€
04	Charpente métallique – Bardage	181 649.58€
05	Ossature bois	42 402.80€
06	Menuiseries extérieures alu Stores	52 684.50€ 5 000.00€
07	Doublage – cloisons - isolations – plafonds	140 449.09€
08	Menuiseries intérieures bois Meuble Bar	44 684.64€ 7 000.00€
09	Faux plafonds	22 810.70€
10	Revêtement de sol – faïence	32 640.54€
11	Peinture	26 419.24€
12	Plomberie – CVC	200 000.00€
13	Électricité	95 000.00€
14	Equipements OFFICE	30 000.00€
OPTION	Rideau salle 02 (sera intégré dans le lot 11)	3 000.00€
TOTAL DES TRAVAUX		1 009 557.52€

### SDIS 22 : VALIDATION DU FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DU PARC ROULANT

En raison notamment du contexte national et international des dernières années, le SDIS22 est confronté à une situation financière préoccupante ne lui permettant pas de dégager des capacités d'investissement suffisantes pour enrayer le vieillissement de son parc roulant.

Conscient de la gravité de la situation et de l'enjeu pour la sécurité des costarmoricains, le Comité des financeurs s'est réuni à de multiples reprises depuis 2023 afin de porter une réflexion sur des pistes alternatives de financement.

Aujourd'hui, force est de constater que plus de 130 véhicules ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer.

Le SDIS est actuellement en mesure de procéder à un renouvellement moyen annuel de l'ordre de 1,5M€ par an. Or, c'est un budget annuel de l'ordre de 3,5M€ qui permettrait de stopper le vieillissement du parc, sans pour autant permettre de le rajeunir.

Parmi les nombreuses pistes étudiées par le Comité des financeurs et face à la nécessité d'augmenter le volume d'investissement pour le parc roulant du SDIS 22, la mise en œuvre d'un fonds de concours du parc roulant (FCPR) a fait consensus. Ainsi, le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024) et qui portera sur les exercices 2025 et 2026.

Le conseil municipal, après dépôt de M. LE MAIRE, membre du CASDIS, approuve la mise en œuvre du fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22, et précise que ce fonds de concours portera sur les deux exercices 2025 et 2026.

Il valide l'application du principe d'équité

départementale pour une participation financière calculée sur la base de 1.50€ par habitant population (DGF 2024), et le versement d'un montant de 2 167.50€ en subvention d'investissement pour la Commune au budget principal,

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR ALSH MJC ETE 2025

Le conseil municipal donne son accord pour l'accueil de loisirs de la MJC du 5 juillet au 23 août 2025 inclus (les locaux seront à disposition dès le 5 juillet et jusqu'au 23 août 2025).

Monsieur le Maire précise que l'accueil est prévu pour 72 enfants maximum dont 48 enfants de plus de 6 ans et 24 âgés de 3 à 5 ans et demande à l'Assemblée de se prononcer.

Il autorise Le Maire à signer la convention entre la Commune et la MJC du Pays de Quintin, et la facturation à la MJC des frais de fonctionnement engagés (entretien, assurance, eau, électricité, consommables hygiéniques).

### LOGEMENTS COMMUNAUX : REVISION DES LOYERS POUR 2025

Le montant des loyers communaux sont révisés chaque année, à partir de l'indice IRL, sans qu'il soit nécessaire de faire un avenant au bail.

Le conseil municipal autorise le Maire à réviser les loyers communaux avec le taux de 1.82% d'augmentation calculé à partir de l'indice IRL du 4ème trimestre 2024, avec effet au 1er juillet 2025 :

- Logement 1 : 333.93€
- Logement 2 : 268.11€
- Logement 3 : 394.71€
- Logement 4 : 444.68€
- Logement 5 : 336.55€

## SÉANCE DU 8 JUILLET 2025

### SBA : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC ARMOR EN APPLICATION DU DROIT COMMUNEN VUE DU RENOUVELLEMENT DE 2026

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté d'agglomération sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excé-

# Conseil municipal

der de plus de 25% la somme des sièges attribués (soit un maximum de 90 sièges) en application de la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribués à chaque commune ne pourra s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

• A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale (de droit commun), le Préfet fixera à 72 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT au regard des chiffres des populations authentifiées par le décret n°2024-1276 du 31 décembre 2024.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Saint-Brieuc Agglomération.

Le conseil municipal décide de procéder à la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'Agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération en application du droit commun conformément au 1° du I de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, et donc de fixer à 72 le nombre de sièges du conseil communautaire. Il émet un avis défavorable à un accord local.

## ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG

A3 Paysage qui est en charge de la mission de maîtrise d'œuvre, a réalisé l'analyse des plis reçus suite à l'appel d'offre qui a été publié sur la plateforme MEGALIS et dont la publicité s'est faite dans les journaux locaux (Ouest-France et Télégramme).

Mme CARIOU, responsable A3 Paysage, est venue présenter son analyse à la commission des marchés publics le mercredi 2 juillet 2025. Le conseil municipal décide d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement du bourg à l'entreprise EUROVIA Bretagne SAS – 22 440 Ploufragan pour un montant de 694 327,22€ HT, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise EUROVIA Bretagne SAS ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

## RACCORDEMENT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT POUR LE FUTUR LOTISSEMENT RUE STE ANNE

Le conseil municipal valide :

- le devis présenté par le service Eau Assainissement de l'Agglomération de Saint-Brieuc de travaux de branchement neuf d'eau potable pour le futur lotissement situé rue de Ste Anne pour un montant de 2 727,54€ HT ;
- e devis présenté par le service Eau Assainissement de l'Agglomération de Saint-Brieuc de travaux de branchement neuf d'assainissement pour le futur lotissement situé rue de Ste Anne pour un montant de 4 150,30€ HT.

## VALIDATION POUR DIVISION DE LA PARCELLE ZP N°170 IMPASSE SAINTE-ANNE POUR REGULARISATION DE BORNAGE

Monsieur le Maire explique qu'un procès-verbal a été établi le 20 avril 2021 par le géomètre expert au cabinet GEO CAP22 concourant à la délimitation de la propriété appartenant à M. et Mme BAQUER Sébastien et Carole parcelle cadastrée ZP N°170.

La commune a réalisé devant cette parcelle une structure naturelle pour délimiter la voie publique. Malheureusement lors de la création, la structure empiète sur la propriété privée.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de régulariser le parcellaire cadastral afin de le mettre en conformité avec le bornage.

Le conseil municipal valide le devis présenté par le géomètre expert du cabinet GEO CAP22 pour un montant de 672€ TTC pour mettre en concordance un nouvel alignement en vue d'une régularisation suivant l'état des lieux et alignement réalisé en 2021. Il décide que l'acquisition de la parcelle nouvellement délimitée se fera au prix de 11€ le mètre carré hors droits et hors frais liés à l'acquisition comme indiquée sur le plan ci-dessous.

Il décide de prendre en charge les frais liés à cette acquisition, et sollicite l'office notarial de M. CORTYL à Quintin pour procéder à la rédaction de l'acte de vente.

## REGULARISATION DU CHEMIN PRIVE DU BEAUDOUÉ CONSTITUE DES PARCELLES CADASTREES C - N°1012-1014-1016-1020-1026-1033

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier de la part d'un collectif de propriétaires habitant au lieu-dit du Beaudoué. Une rencontre entre le Maire et les propriétaires a été organisée sur place afin de comprendre la problématique.

Les propriétaires sont pour la plupart en indivision sur plusieurs parcelles (6) qui forment le chemin privé actuel desservant leurs maisons.

Lors des ventes successives de leur terrain, le notaire n'a pas tenu compte de la disposition et des accès des parcelles, certains habitants peuvent se retrouver enclavés si l'un des propriétaires décidaient de ne plus permettre l'accès de sa parcelle.

Monsieur le Maire explique que dans ce contexte, la commune a identifié la nécessité d'acquérir ces parcelles privées afin de maintenir le chemin privé qui dessert à ce jour 8

habitations.

Le conseil municipal approuve les acquisitions suivantes :

- Parcelles cadastrées C N°1012-1014-1016-1020-1026-1033 d'une surface d'environ 1515m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Le Beaudoué », au prix de 1€ symbolique, hors frais.

Il dispense M. Le Maire, par application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'accomplissement des formalités de purge des priviléges et hypothèques inscrits pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas 7 700€,

Il précise que les frais de bornage et les frais de rédaction d'acte – droits de publicité foncière seront à la charge de la Commune,

## CIMETIERE : VALIDATION DES TARIFS A COMPTER DU 1er AOUT 2025

Monsieur le Maire fait référence à l'article L.2223 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2223-14. La délibération du conseil municipal N°2025-05-02 en date du 6 mai 2025 adoptant les tarifs communaux pour 2025 comportait un tarif de concession pour 20 ans concernant le columbarium qui n'est pas réglementaire. Monsieur le Maire propose de remplacer cette durée par 15 ans afin de répondre à la législation en cours.

## SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025

## ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le cabinet SABA architectes qui est en charge de la mission de maîtrise d'œuvre, a réalisé l'analyse des plis reçus suite à l'appel d'offre qui a été publié sur la plateforme MEGALIS et dont la publicité s'est faite dans les journaux locaux (Ouest-France et Télégramme).

M. PATARD, responsable du cabinet, est venu présenter son analyse complète à la commission des marchés publics le vendredi 3 octobre 2025

Le conseil municipal décide d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente :

LOT N°	Désignation	Entreprise proposée à l'attribution	Montant HT de l'attribution
1	Terrassement - VRD	EUROVIA	44 000,00 €
2	Démolition	BS2D	57 741,00 €
3	Gros œuvre	BIDAULT	42 000,00 €
4	Charpente métallique - Serrurerie	ASTEEL	52 652,00 €
5	Charpente bois	BCO	72 821,65 €
6	Couverture - Bardage Zinc	BAUDET Etanchéité	95 210,74 €
7	Menuiseries extérieures aluminium	ALAIN THOMAS	32 351,44 €
8	Doublage-cloisons-Isolation-Plafonds	BIDAULT	110 479,08 €
9	Menuiseries intérieures bois	LE CAM	51 920,10 €
10	Faux-plafonds	SOQUET	20 894,36 €
11	Revêtements de sols - Faïence	LE BORGNE	45 825,79 €
12	Peintures	Mariot peinture	21 750,00 €
13	Plomberie - CVC	CSA	229 000,00 €
14	Électricité	SETIB	92 722,44 €
15	Equipements Office	SBCP	26 130,00 €
TOTAL			995 498,60 €

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2027 POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Département des Côtes d'Armor a rappelé

sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027 afin de poursuivre et de renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

L'enveloppe déterminée pour la commune de Le Fœil s'élève à 184 426€ HT.

La Commune pourra mobiliser cette enveloppe suivant le rythme et maturité des projets, sur la période 2022 à 2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement d'intervention avec la condition préalable, pour la 1ère demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan départemental de relance 2020-21.

Il est rappelé que le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30%.

Le projet de réhabilitation de la salle polyvalente a été travaillé dans le cadre des objectifs à atteindre en 2050 en termes de neutralité carbone et de réduction des consommations d'énergie en visant une rénovation thermique complète.

Le projet de réhabilitation de la salle polyvalente, dont le coût prévisionnel est estimé à 995 498.60€ HT€, correspond au programme d'appel à projet pour cette subvention.

Le calendrier prévisionnel des travaux du cabinet d'architecte SABA valide un démarrage de l'opération en novembre 2025 avec une évaluation de 15 mois de travaux (janvier 2027), paramètre important pour cette subvention.

Le conseil municipal approuve le calendrier des travaux définit :

- Démarrage des travaux en novembre 2025
- Réception des travaux janvier 2027

Il approuve le plan de financement inscrit dans le tableau ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Eligibles CDT 2022-2027		Aides publiques	
MOE (depuis 2023)	103 400.00€	DSEL « Grandes priorités »	150 000,00 € 13,53 %
Tavaux éligibles	941 665,14€	DETR	190 000,00 € 17,14 %
Contrôle technique / SPS	7 777,50 €	Département CDT 2022-27 (17,52% sur le montant des dépenses éligibles)	184 426,00 € 16,64 %
Total (1)	1 052 842,64€	REGION : bien vivre en Bretagne	175 500,00 € 15,83 %
Non éligibles CDT 2022-2027		Total subvention (1)	699 926,00 € 63,15 %
Travaux non éligibles	53 833,46€	Autofinancement	
Avis de publicité	1 648,32€	Fonds propres	408 398,42 € 36,85 %
Total (2)	55 481,78€	Emprunts	0,00 %
TOTAL (1+2)	1 108 324,42 €	Total autofinancement (2)	408 398,42 € 36,85 %
		TOTAL (1+2)	1 108 324,42 € 100,00 %

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Côtes d'Armor, au titre du contrat de territoire d'un montant de 184 426€, et l'autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

#### DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

M. le Maire a reçu une demande de subven-

tion de la part d'un jeune foëillais par courrier en date du 23 juin 2025, pour l'aider à participer au championnat du monde de BMX. Le montant des frais engagés par sa famille pour cet événement s'élève à 1624€.

Le conseil municipal, attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ à M. Lucas LE BLAY, jeune pilote de BMX licencié au club de Saint-Brieuc BMX pour l'aider à participer au Championnat du monde au Danemark.

Il demande à M. Lucas LE BLAY de présenter son activité sportive aux adolescents inscrits à l'Espace Jeunes.

#### SUBVENTION TRANSPORT SCOLAIRE 2025/2026

4 dépôts : Mme BRIATTE, et MM AUFFRET, LE VAILLANT, ROUSSEAU

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal participe chaque année depuis 2010 au financement des titres de transport scolaire pour les collégiens et les lycéens.

La tarification des scolaires qui s'appuie sur la gamme tarifaire du réseau TUB est de 135€ pour les moins de 16 ans et 160€ pour les 16-26 ans.

Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année scolaire 2025-2026, une aide financière pour un montant de 35€ par élève inscrit au collège et lycée et qui habite la Commune de Le Fœil. Il verse cette aide aux élèves qui se présenteront en mairie pour en faire la demande, avec leur titre de transport ou la facture ainsi qu'un RIB.

#### RÉFORME STATUTAIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DES COTES D'ARMOR

Par délibération de son comité syndical du 11 juillet 2025, le SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire.

Cette réforme a pour objectif, d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires.

L'objectif est de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement et des compétences du SDE22 de la part de ses adhérents. Le SDE22 souhaite par cette révision statutaire réorganiser et clarifier son champ de compétences et de services complémentaires.

Le conseil municipal approuve ce projet de

statuts et annexes étant précisé que les modifications ne portent que sur le cadre statutaire réécrit. Les compétences transférées ou non par les communes ou EPCI, restent identiques. Il précise que ces nouveaux statuts ont vocation à entrer en vigueur à l'issue du second tour des élections municipales de 2026, il explique qu'au terme du délai de 3 mois, et de la majorité qualifiée de vote concordant, le comité syndical adoptera définitivement ces statuts qui feront l'objet d'un envoi à la préfec-

ture pour prise d'arrêté préfectoral, et autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

#### CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le recensement se déroulera du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026. Pour se faire, la Commune de Le Fœil doit recruter 3 agents recenseurs. Leur formation est assurée par l'INSEE.

Le conseil municipal valide la création de 3 emplois d'agents recenseurs contractuels pour effectuer la mission occasionnelle du recensement de la population, à temps non complet, pour la période allant du mois de décembre 2025 au mois de février 2026.

Il approuve les modalités de rémunération de vacances :

- 1.30 € par feuille de logement remplie,
- 2.00 € par bulletin individuel rempli.
- un forfait de 80.00 € brut pour les frais de transport
- un forfait de 100 € brut pour les sessions obligatoires de formations

#### CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

La mise en place du nouveau site internet demande un travail de remplissage important qui ne peut être réalisé par les agents permanents de la collectivité. C'est pourquoi un renfort est indispensable pour répondre à cette mission.

Il est donc nécessaire de créer un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025 pour le service administratif sur la partie communication.

Le conseil municipal adopte la proposition du Maire de créer un emploi non permanent sur le service administratif, avec effet au 1er novembre 2025.

#### CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL – SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Les aménagements réalisés par les communes de moins de 10 000 habitants qui visent à améliorer la sécurité routière, qu'ils soient sur route départementale ou voie communale, peuvent bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police. Le montant maximal de cette subvention est de 30 000 € sur 3 années glissantes.

Le projet d'aménagement pour la requalification de deux entrées d'agglomération qui concernent les rues de ST André (route départemental 40 A), Ste Anne, La Bruyère et de l'Ecole est concerné par ce dispositif.

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement, et autorise le maire à solliciter du Département une subvention au titre des amendes de police.



## Travaux de rénovation de la salle du Tertre



Vue aérienne de la salle suite aux travaux

La salle polyvalente de la commune a été construite aux débuts des années 1980 à l'initiative de Joseph HILLION, maire à l'époque.

Après plus de 20 années de fonctionnement, une première grosse rénovation fut entreprise en 2007 sous le mandat de Loïc LE NOANE, dans le but principal de résoudre des problèmes d'infiltration de la toiture terrasse, de remplacer certaines parties du bardage extérieur, pourri dans plusieurs endroits, de changer quelques huisseries extérieures et surtout d'agrandir les cuisines et les réserves.

Moins de 20 années à la suite de cette grosse opération, il nous faut de nouveau intervenir sur le bâtiment pour remédier à deux importantes problématiques :

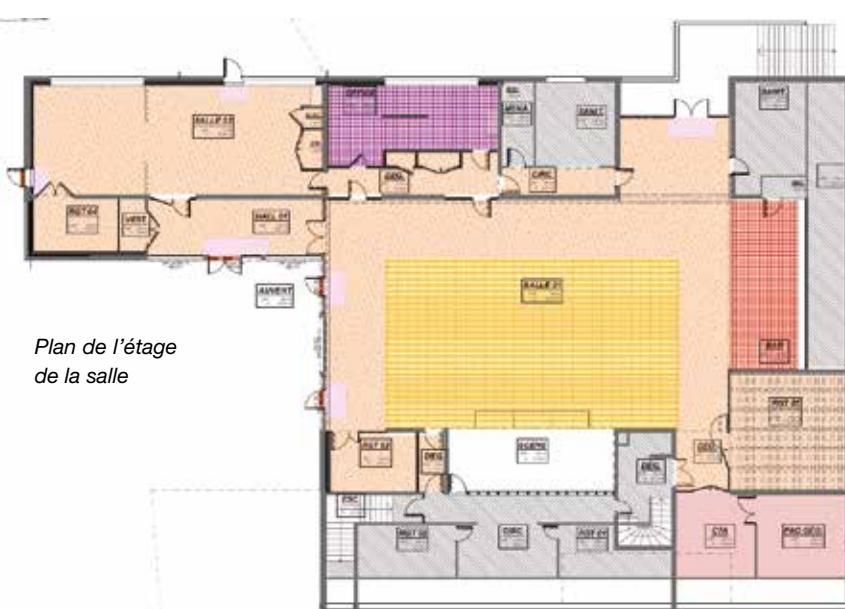
- de nouveau des fuites au niveau de la toiture
- des difficultés croissantes à trouver des pièces détachées de remplacement pour la chaudière au gaz

Profitant de cette opportunité, nous avons souhaité revoir plus largement le fonctionnement et les dispositions de notre salle communale. Dans le but

d'alimenter la réflexion, nous avons tenu à prendre en compte la difficulté d'accès par le grand escalier et l'accessibilité au bar pour les personnes à mobilité réduite. De même, suite à la construction de la médiathèque, le local de l'ancienne bibliothèque est devenu disponible, ainsi que la salle des aînés. En complément, les pratiques liées à la cuisine ont évolué au fil du temps et nécessitent donc des modifications.

Dans la nouvelle configuration de la salle polyvalente, le grand escalier sera condamné au profit d'un nouvel espace. La construction d'un patio au niveau de la terrasse servira d'entrée officielle pour toutes les activités. Le bar sera avancé afin de pouvoir insérer des armoires froides à l'arrière. Un petit office-cuisine équipé de réchauffe-plats et d'un lave-vaisselle sera aménagé à proximité de la salle principale. Un nouvel aménagement sera réalisé pour la petite salle. Des linéaux du sol seront remplacés, ainsi que des lambris intérieurs. Des espaces de rangement pour les tables et chaises seront réalisés. Ils nous font bien défaut pour le moment. La chaudière au gaz qui existe depuis l'inauguration de la salle, sera remplacée par une pompe à chaleur géothermie.

Enfin, la création d'une toiture mono-pente en place de la verrière devrait régler pour longtemps nos problèmes d'infiltration.



Plan de l'étage  
de la salle

Ce sont donc des travaux importants de rénovation de la salle polyvalente qui débutent à la fin de cette année 2025, à la fois sur les aspects intérieur et extérieur, sur le mode de chauffage, ainsi que sur une grande partie de la disposition de la salle. L'ensemble de ces travaux est prévu sur une période supérieure à une année, pour se terminer au printemps 2027.



Vue intérieure de la salle suite aux travaux

## Des haies vivantes pour une commune fleurie toute l'année

Depuis plusieurs années, la commune s'engage dans une démarche d'embellissement durable de ses espaces publics. À travers la plantation de haies et de massifs variés, l'objectif est de créer un cadre de vie agréable, tout en favorisant la biodiversité locale.

Sous l'impulsion de l'équipe municipale et du service technique, plusieurs haies de différentes tailles et compositions, ont déjà vu le jour. Ces aménagements offrent changement au fil des saisons : floraisons printanières colorées, feuillages d'été lumineux, teintes automnales chaleureuses et silhouettes hivernales graphiques.

Au-delà de l'esthétique, ces haies constituent un véritable refuge pour la faune locale : oiseaux, insectes pollinisateurs et petits mammifères y trouvent abri et nourriture. Ce projet s'inscrit ainsi dans une volonté plus large de préserver la nature tout en embellissant le quotidien des habitants.

L'agent municipal en charge de ces plantations met un point d'honneur à varier les essences et à respecter le rythme de la nature. Son travail, visible dans chaque détail, témoigne d'une passion sincère pour le végétal et d'un engagement en faveur de l'environnement.



Prochainement, de nouvelles plantations viendront compléter les haies existantes, apportant encore plus de couleurs et de vie aux abords du bourg. Une belle façon d'unir esthétique, écologie et convivialité.



# Ma commune

## Manon : au service de la communication



Je m'appelle Manon Weymann, j'ai 20 ans et j'ai rejoint le service communication de la mairie de Le Fœil à la fin de l'année 2025.

Originaire de Ploufragan, j'ai obtenu un BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC) au lycée Ernest Renan de Saint-Brieuc. Cette formation m'a permis d'acquérir de solides compétences en communication, relation client, gestion de projet et outils numériques, autant d'atouts que je mets aujourd'hui au service de la commune.

Mon rôle au sein de la mairie consiste à participer à la mise en place et à l'amélioration des outils de communication destinés aux habitants : site internet, bulletin municipal, affiches, publications et réseaux sociaux. Ce poste me permet de découvrir de l'intérieur le fonctionnement d'une collecti-

vité territoriale, un univers riche et varié, où chaque journée est différente. J'apprécie particulièrement le contact avec les habitants et la diversité des missions, qui vont de la rédaction d'articles à la création visuelle, en passant par la mise à jour des supports numériques.

Intégrer l'équipe municipale de Le Fœil est pour moi une expérience très enrichissante, autant sur le plan professionnel que personnel. J'ai été accueillie avec bienveillance par l'ensemble du personnel communal et des élus, ce qui m'a permis de m'intégrer rapidement.

Je suis ravie de pouvoir apporter ma contribution à la communication et à la valorisation du territoire, et de participer, à mon échelle, au dynamisme d'une commune aussi conviviale et active que Le Fœil.

## Un nouveau site internet pour l'année 2026



Dans une volonté de moderniser les outils d'information et de proposer un espace clair, pratique et accessible à tous, l'équipe municipale a décidé de développer un tout nouveau site internet pour la commune de Le Fœil. Actuellement en cours de préparation, ce nouveau site internet a pour objectif de renforcer la communication entre la mairie et les habitants, tout en mettant en valeur la richesse et le dynamisme de la vie locale.

Pensé comme une véritable vitrine de la commune, ce site rassemblera prochainement l'ensemble des informations utiles à votre quotidien. On y retrouvera tout ce qui concerne la vie municipale : la présentation de la commune, les élus et leurs missions, les commissions municipales, les comptes rendus des conseils municipaux, ainsi que les démarches administratives courantes. L'objectif est de permettre à chacun de mieux comprendre le fonctionnement de la collectivité et de suivre facilement l'actualité locale.

Le site mettra également en lumière les services à la population, avec la présentation du personnel communal, la salle des fêtes, ainsi que le CCAS et ses actions en faveur de la solidarité. Un espace sera dédié à l'enfance et à la jeunesse, comprenant des informations sur l'école, le service périscolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et l'espace jeunes. Ces pages permettront aux familles de retrouver rapidement toutes les informations pratiques et les actualités concernant leurs enfants.

La culture, le sport et la vie associative occuperont aussi une place importante. La médiathèque, les associations locales et les équipements sportifs et de loisirs y seront présentés afin de valoriser les initiatives et les structures qui participent activement à la vitalité de la commune. Une rubrique sera également consacrée à la vie économique, mettant en avant les artisans et commerçants locaux, véritables acteurs du dynamisme du territoire.

Enfin, une partie "Infos pratiques" regroupera des renseignements utiles tels que les horaires de la mairie, les informations sur les transports, la déchetterie ou encore les numéros indispensables relatifs à Saint-Brieuc Armor Agglomération. L'ensemble du site a été conçu pour simplifier vos démarches et centraliser les informations essentielles de la vie quotidienne.

Ce site, en cours de construction, se veut avant tout un service de proximité, au plus près des besoins des citoyens. La mise en ligne de ce nouveau site sera réalisée au début de l'année 2026.

## Médiathèque « Les Feuilles Forgées »

Depuis septembre, la médiathèque *Les Feuilles Forgées* a connu un automne particulièrement vivant. L'exposition du club senior de la MGEN, les ateliers numériques, les séances Bébés Lecteurs, les animations créatives avec l'ALSH ou encore la murder party ont réuni de nombreux habitants.

### UN AUTOMNE QUI SE POURSUIT EN BEAUTÉ



À partir du 15 novembre, la médiathèque accueille l'exposition « Breizh Art » de l'artiste Pamela Kenny-Levick. Le public a pu échanger avec elle lors d'une visite guidée le 21 novembre à 18h00, puis participer à un atelier peinture le 3 décembre à 14h00, accessible dès 7 ans.

Le mois de novembre a également été marqué par un atelier calligraphie le mercredi 19 novembre, proposé avec les Archives départementales, ouvert aux enfants dès 7 ans.

Les ateliers numériques se poursuivront grâce au partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération :

- Généalogie le 20 novembre à 14h30,
- Parentalité numérique le 16 décembre à 18h30, tous deux animés par Erwan Le Yar, médiateur numérique.

La médiathèque aura le plaisir d'accueillir Isabelle Boscher, autrice du polar « Un salon du livre meurtrier », pour une séance de dédicace le mardi 10 décembre, de 15h30 à 18h00.

L'occasion idéale de rencontrer une autrice locale, d'échanger autour de son travail et de plonger dans les coulisses de son enquête littéraire.

Les plus jeunes auront aussi rendez-vous avec la créativité grâce à l'atelier spécial Noël du 17 décembre, mené en lien avec l'ALSH.

**Toutes les animations se font sur inscription auprès de la médiathèque.**

### UN DÉBUT D'ANNÉE 2026 SOUS LE SIGNE DES EXPOSITIONS ET DE LA RÉFLEXION

En février, la médiathèque présentera pendant une semaine l'exposition « Au cœur de l'intime », créée par l'ADIJ 22 en collaboration avec Ensemble en Famille et La Passerelle.

Cette exposition accompagnera le spectacle Le Processus, proposé à La Passerelle de Saint-Brieuc (à partir de 15 ans).

Les inscriptions pour le spectacle seront possibles : à la médiathèque, pour les adultes et les familles, à l'Espace Jeunes, pour les adolescents intéressés.

D'autres expositions viendront ensuite rythmer la saison, notamment : les peintures à l'huile de Gilles Le Noanne, « Grâce à elles », exposition de la Bibliothèque départementale consacrée aux femmes marquantes.



### ET POUR LA SUITE ?

L'année se poursuivra avec les Nuits de la lecture, des ateliers BD et écriture, des spectacles, un escape game, des ateliers haïkus et herbier, de l'origami, une balade contée, un concert en lien avec l'école de musique, un atelier carnet de voyage... autant de rendez-vous pour tous les âges et tous les goûts.

La médiathèque *Les Feuilles Forgées* reste un lieu chaleureux, vivant et ouvert à toutes et tous.

L'inscription est gratuite et vous permet d'accéder à l'ensemble du réseau des Médiathèques de la Baie.

Nous serons ravis de vous accueillir lors de nos prochaines animations !



## Espace Jeunes du Foeil : des vacances d'octobre dynamiques et réussies

Les vacances d'octobre 2025 ont une nouvelle fois confirmé le succès de l'Espace Jeunes du Foeil.

Près de trente adolescents ont participé chaque jour aux activités proposées, dans une ambiance conviviale, créative et toujours pleine d'énergie.

Au programme : soirées à thème, jeux coopératifs, projets radio, sorties Bowling et Patinoire, réalité virtuelle à Ploufragan ou encore Murder Party à la médiathèque. Les jeunes ont montré une belle implication, notamment lors de la co-animation d'événements culturels et d'activités partagées avec les structures voisines comme les MJC de Quintin et de Bégard.



Erwan GICQUEL, stagiaire BPJEPS ASEC animant une activité à la médiathèque

Encadrés par Goulwen Hervé, responsable de la structure, les jeunes ont pu compter sur une équipe d'animation dynamique et complémentaire : Yona, animatrice contractuelle, Erwan,

stagiaire BPJEPS ASEC, Noëlla, engagée dans le cadre du Service National Universel, et Manon, venue en renfort sur certaines journées et en appui pour la communication.

Patrick, agent du service technique et titulaire du BAFA, a également participé à deux sorties et a contribué à la réussite du programme par sa présence bienveillante et son sens du contact avec les jeunes.

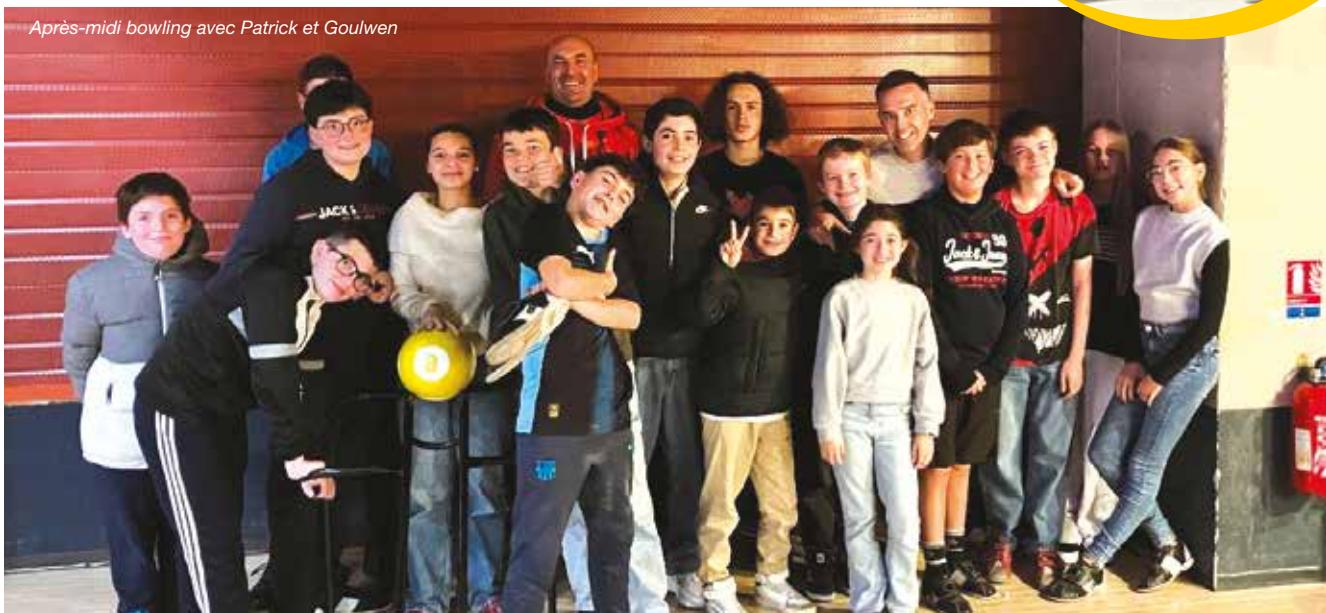
L'Espace Jeunes du Foeil reste un lieu ouvert à tous : il accueille des adolescents du Foeil mais aussi d'autres communes voisines, favorisant ainsi les échanges et la mixité territoriale.

Depuis la rentrée, une passerelle a également été mise en place pour permettre aux élèves de CM2 de découvrir le fonctionnement du local et de faciliter leur transition vers les activités jeunesse. Cette démarche, très appréciée, renforce la continuité éducative entre l'école et le service jeunesse.

Patinoire à Rennes



Après-midi bowling avec Patrick et Goulwen





L'Espace Jeunes du Fœil reste un lieu ouvert à tous : il accueille des adolescents du Fœil mais aussi d'autres communes voisines, favorisant ainsi les échanges et la mixité territoriale.

Depuis la rentrée, une passerelle a également été mise en place pour permettre aux élèves de CM2 de découvrir le fonctionnement du local et de faciliter leur transition vers les activités jeunesse. Cette démarche, très appréciée, renforce la continuité éducative entre l'école et le service jeunesse.

Malgré la météo pluvieuse et un local parfois trop exigu, la motivation des jeunes et la réactivité de l'équipe ont permis de maintenir une belle cohésion et une ambiance toujours positive.



Cette période confirme la place essentielle de l'Espace Jeunes dans la vie communale : un lieu où les adolescents peuvent s'exprimer, s'impliquer et développer leurs projets dans un cadre convivial et éducatif.



*Potes et despotes, théâtre forum animé par Goulwen*

L'Espace Jeunes sera fermé pendant les vacances de décembre mais rouvrira avec un programme riche et varié pour les vacances de février.

En période scolaire, les jeunes peuvent continuer à se retrouver chaque mercredi et vendredi autour d'activités, de projets et de moments de partage.

« L'Espace Jeunes, c'est bien plus qu'un lieu d'activités : c'est un espace de vie, d'échanges et d'initiatives », souligne Goulwen Hervé, responsable du service enfance et jeunesse.

## Opération sur la commune de ramassage des déchets



Equipés de gants et sacs poubelles, les élèves de l'école Les Enfants d'Abord ont effectué une grande opération de ramassage des déchets le 26 septembre 2025, grâce à la sensibilisation « Nettoyons la nature ». C'est dans différents lieux autour de l'école (cours, parking, jeux, city, stade, ...), qu'accompagnés des enseignants, personnels de l'école et même parents, ils ont effectué le ramassage des déchets.

Cette initiative a permis l'apprentissage des gestes écocitoyens et à sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge en montrant que les déchets sauvages nuisent fortement à l'environnement.

## Anglais à l'école du Foeil

Suite à la rentrée scolaire du mois de septembre dernier, l'école « Les Enfants d'Abord » va innover en mettant en place le programme EMILE, pour l'ensemble de ses élèves.

EMILE, pour enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère, sera déployée dans toutes les classes de la petite section au CM2.

L'anglais, en plus de son enseignement habituel, sera aussi utilisé dans l'enseignement d'autres matières. Par exemple, dans les classes maternelles, dès la petite section, l'enseignante pourra parler anglais pour des activités comme les lectures, les chants, l'écoute de consignes simples ou lors des rituels.

Pour les plus grands, l'anglais pourra être utilisé dans les cours d'EPS, de géographie ou encore les arts plastiques, etc.

**L'anglais deviendra alors un outil de communication naturel et quotidien.**



L'équipe enseignante aura une formation de 15h sur l'année 2025-2026, afin d'assurer au mieux cet enseignement qui sera mis en œuvre dans les classes au fur et à mesure de l'année.

Le projet Emile prévoit trois heures de cours spécifiques par semaine. Les enseignants espèrent ainsi cultiver, chez leurs élèves, un goût pour les langues et une ouverture d'esprit dès le plus jeune âge.

## Participation à la Fête de la Science



A l'occasion de la fête de la Science à la cité des Métiers à Ploufragan, vendredi 3 octobre, les élèves de la classe de CE2-CM ont pu participer à différents ateliers scientifiques (minéralogie, recherche spatiale, nature & environnement avec la faune et flore locale, expérience sur la capillarité avec des fleurs en papier...). Un succès, comme d'habitude.

## Les élèves de CM au Cross de la Solidarité



Tous les élèves du CE1 au CM2 de l'école « Les enfants d'abord » ont participé au Cross de la Solidarité du 13 octobre. Ce cross avait lieu au Grand Pré à Langueux. Les élèves avaient élaboré un contrat de course. Ils se fixaient comme objectif : 10, 15, 20, 25 ou 30 minutes de course. Ils se sont tous surpassés.

En tout, 510 élèves étaient présents pour participer à ce Cross. Chaque élève avait la possibilité d'emmener un livre avec lui. Les livres ont été donnés au Secours Populaire.



## Remise de permis internet par Mr Le Maire

Mardi matin 01 juillet, M. Le Maire, Pascal Prido, est venu dans la classe de CM afin de remettre les permis internet à chacun des élèves. Il a également pris le temps de discuter avec eux des avantages et des dangers d'internet. Ce permis internet conclut une séquence pédagogique initiée par l'intervention de deux gendarmes en classe il y a quelques semaines, avec le partenariat d'AXA.

L'objectif de ce permis internet est de faire en sorte que chaque élève se comporte de façon responsable et en toute sécurité quand il navigue sur le net.



## Visite de la caserne des pompiers

Les CM1-CM2 se sont rendus à la caserne des pompiers de Quintin le jeudi 3 juillet. Ils ont pu découvrir le fonctionnement du centre de secours, composé uniquement de 40 volontaires et de JSP (jeunes sapeurs pompiers). Ils ont visité les vestiaires et le centre de réception des alertes, admiré l'équipement (casque et combinaisons), mais aussi et surtout les véhicules d'intervention. Nous avons pu utiliser chacun à notre tour la lance à incendie puis nous avons pu embarquer dans un camion et rouler un peu avec la sirène. Merci aux 3 pompiers pour la visite et les explications.



## Les effectifs de l'école « Les enfants d'abord »

L'école comporte 95 élèves, répartis comme suit :

Classe	PS1 / PS2 / MS	GS / CP	CE1 / CE2	CE2 / CM1 / CM2
Effectif	$1 + 11 + 12 = 24$	$9 + 12 = 21$	$17 + 8 = 25$	$6 + 9 + 10 = 25$
Enseignant.e	Mme CONNAN (retour de Mme CALVEZ vers Avril 2026)	Mme LE ROUX Mme TREHEN (les jeudis et vendredis)	Mme POULOUIN	M. LE ROUX Mme TREHEN (Les lundis)
ATSEM	Manon LASSEUR	Christelle FERRARIS		



## LB Cocktails : l'art du fait-maison au service de vos événements

Installé depuis deux ans sur la commune du Fœil, Ludovic Bauvy, 40 ans, a décidé en 2024 de se lancer dans une nouvelle aventure : travailler pour lui-même et mettre à profit plus de vingt ans d'expérience dans le domaine de la boulangerie-pâtisserie. C'est ainsi qu'est née LB Cocktails, entreprise spécialisée dans les buffets et cocktails apéritifs.

Formé en apprentissage en boulangerie-pâtisserie, Ludovic a travaillé dans plusieurs établissements de la région : deux ans à Saint-Brandan, un an à Quintin, puis sur Pordic et Plaintel comme ouvrier boulanger. Pendant huit années, il occupe le poste de responsable boulangerie/pâtisserie à l'Hyper U d'Yffiniac. Une solide expérience professionnelle qui lui permet aujourd'hui d'offrir un service complet et maîtrisé.

Passionné par son métier, Ludovic réalise toutes ses préparations à son domicile, avec le goût du travail artisanal et des recettes faites maison. Il propose une large gamme de prestations pour les entreprises comme pour les particuliers :

- Cocktails apéritifs dînatoires (bouchées, toasts froids et chauds, verrines, planches apéritives, pains surprises),
- Plats chauds,
- Pâtisseries et desserts.

Mariages, anniversaires, baptêmes, repas d'entreprise... LB Cocktails s'adapte à tous les événements, de 8 à 200 personnes.

Afin de simplifier l'organisation, Ludovic peut assurer la livraison dans un rayon de 20 à 30 km autour du Fœil et peut également fournir tables et manges-debout.

Pour les fêtes de fin d'année, LB Cocktails propose une sélection gourmande : bûches, verrines, toasts variés, toasts chauds et pains d'épices. Les commandes sont à passer

avant le 20 décembre et à retirer directement chez Ludovic, de 13h à 16h, les 24 et 31 décembre.

Chaque demande fait l'objet d'un devis personnalisé, en fonction des envies et du budget, afin de répondre au mieux à chaque projet. N'hésitez pas à le contacter, il se fera un plaisir de vous accompagner dans la réussite de vos événements gourmands.

### Coordonnées :

#### LB Cocktails – Ludovic Bauvy

2 Bel Aire d'en bas

22800 Le Fœil

**06.64.84.59.53**

Mail : [lb.cocktails22@gmail.com](mailto:lb.cocktails22@gmail.com)

Facebook : [lb-cocktails](#)

Instagram : [lb.coctails](#)



Commande avant le 20 décembre par mail ou téléphone

[lb.cocktails22@gmail.com](mailto:lb.cocktails22@gmail.com) 06 64 84 59 53

Retrait de 13h à 16h les 24 et 31 décembre

2 Bel Aire d'en Bas 22 800 LE FOEIL

Les Aperitifs	Les bûches
Verrines	3 Chocolats
Toasts	Vanille Fruits rouges
Toasts chauds	Exotique
Navettes	
Pains surprises	Pain d'épices



## Un garage de proximité ouvert depuis janvier 2025

C'est en janvier 2025 qu'Adrien Morel décide de franchir un cap en s'installant en tant que garagiste indépendant sur la commune du Fœil. Sous le nom de Garage Morel, il propose une large gamme de prestations : mécanique générale, montage de pneus, vidanges, révisions et entretiens complets, diagnostic et réparation automobile. Son objectif est avant tout d'offrir un service de proximité, sérieux et accessible, en privilégiant le contact humain et la transparence.

Âgé de 26 ans, ce jeune passionné a su se bâtir une solide expérience avant de créer son garage. Titulaire d'un baccalauréat professionnel, il a débuté dans la mécanique poids lourd, puis s'est orienté vers la carrosserie industrielle. Il a également travaillé pendant un an dans une casse automobile. Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une vision élargie du secteur.

### Une activité en plein développement

Jusqu'ici installé sous le statut d'auto-entrepreneur, Adrien Morel voit son activité se développer rapidement. Face à un nombre croissant de clients, il prévoit de passer au statut de société EURL au début de l'année 2026, une étape importante dans la structuration de son entreprise.

Pour toute information, n'hésitez pas à le contacter. Adrien se fera un plaisir de vous répondre.

### Horaires et contacts :

Garage Morel, Les Portes, ZA Cohelieu, 22800 Le Fœil

Ouvert du lundi au vendredi :

- 8h30 – 12h00
- 13h00 – 17h30
- Téléphone : 07 85 85 99 15
- Facebook : Garage Morel

# Vie de la commune

## Micheline et Michel Desgranges ont célébré soixante ans de vie commune



Entourés de leur famille, Micheline et Michel Desgranges, sur le parvis de la mairie du Fœil où ils viennent de célébrer leurs 60 ans de mariage.

Françoise Breton, première adjointe de Le FOEIL, a célébré les noces de diamant de Micheline et Michel Desgranges, samedi 19 juillet 2025. Michel, né à Avranches et Micheline, née à Mégrit, se rencontrent à l'occasion d'une saison au Mont-Saint-Michel. Ils se marient le 11 novembre 1965 à Mégrit. Après son service militaire, Michel part en formation pour les « PTT » à Clichy-La-Garenne, en région parisienne, et intègre la Poste de Quintin en 1967. Ils s'installent à La Gravelle puis font construire leur maison aux Érabines.

### Au conseil municipal et au club de foot

Après avoir travaillé en restauration, puis le portage du Télégramme pendant six ans, Micheline rejoint le couvoir ISA où elle travaille jusqu'à sa retraite. Michel a servi la commune en tant que Conseiller Municipal pendant deux mandats, sous la gouvernance de Joseph Hillion ; il participe au recensement et s'investit au niveau du foot comme joueur, dirigeant et arbitre. Pendant ce temps, la famille s'est agrandie avec la naissance de trois enfants : Valérie, Éric et Laëtitia ; puis avec huit petits-enfants et trois arrière-petits-enfants. « Vous formez une belle famille », les a félicités l'adjointe.

## Maryvonne et Jacques Ezan ont fêté leurs noces de diamant



Soixante ans après leur union au Bono, Maryvonne et Jacques Ezan entourés de leurs enfants et petits-enfants, devant la mairie du Fœil.

Fait exceptionnel, deux noces de diamant ont été célébrées, samedi 19 juillet. Les premiers à être reçus par le maire, Pascal Prido, étaient Maryvonne et Jacques Ezan. Tous deux originaires de Plougoumelen (56). Ils se sont rencontrés à Sainte-Anne d'Auray, dans le bal d'un mariage, et se sont mariés deux ans plus tard, au Bono, le 7 novembre 1964. Chef mécanicien sur un bateau de pêche hauturière, Jacques se reconvertis pour rester à terre auprès de Maryvonne. Il intègre l'usine d'équarrissage de Saint-Brandan, puis de Plouvara, avant d'entrer à la brasserie Duault de Quintin.

### Quatre fils

En 1975, le couple s'installe au Beau-doué, sur la commune du Fœil. Il y élève ses quatre garçons : Frédéric, Serge, Pascal et Sébastien. Maryvonne s'occupe de ses garçons, puis organise le foyer pour devenir famille d'accueil. Jacques, en plus de son travail, est aussi pompier volontaire pendant quinze ans. À l'heure de la retraite, leur vie est toujours bien remplie entre le jardin, les associations, les petits-enfants et le camping-car. « Que les diamants de votre amour continuent de briller intensément », leur a souhaité le maire.

## Régine et Pierre Ecobichon ont célébré leurs noces d'or



Régine et Pierre Ecobichon, entourés de leurs trois enfants, cinq petits-enfants, proches et amis.

Samedi 21 juin, cinquante ans jour pour jour après avoir célébré leur union, Régine et Pierre Ecobichon se sont rendus à la mairie pour leurs noces d'or. Entourés de leur famille et leurs amis, ils ont été accueillis par le maire Pascal Prido qui a retracé leur parcours. Régine de Saint-Brandan et Pierre de Plœuc-sur-Lié se rencontrent en 1974, à une fête des écoles à Quintin. Le mariage suit le 21 juin 1975 et la famille s'agrandit avec l'arrivée de trois enfants, Sébastien, Stéphane et Maud puis cinq petits-enfants. Après quelques années à Quintin, Pierre, menuisier, et Régine, assistante maternelle, ont construit au Chêne-Carré, sur Le Fœil.

### « Un événement sérieux »

En retraite, Régine et Pierre y profitent de la vie. Passionnés de véhicules anciens, ils font des sorties avec leur combi vert. Le maire a rappelé l'importance de célébrer le mariage dans sa durée « pour dire que le mariage est un événement sérieux et que l'engagement de l'un envers l'autre représente un élément important de la vie des sociétés humaines ». Après relecture de leur acte de mariage, les deux époux ont signé le livre d'or de la commune.

## Repas CCAS DU 22 NOVEMBRE

Le repas des Ainés offert par le CCAS a eu lieu le samedi 22 novembre au restaurant de la Vallée à Quintin.

192 personnes ont été invitées, 75 personnes ont répondu à l'invitation. Ce moment convivial apprécié de tous était animé par les enfants de la Chorale de l'école et de l'espace jeunes du Foeil, accompagné de Goulwen Hervé l'animateur jeunesse.

Marie-Hélène Moran née en 1923 et Pierre Rannou né en 1934 étaient les doyens présents au repas.

Mme Marie-Hélène Moran et Mr Théophile Gérod né en 1928 sont les doyens de la commune.

Pour les personnes âgées de plus de 80 ans ne pouvant assister au repas un panier garni sera remis par les membres du CCAS. Les personnes résidentes à L'EHPAD de Quintin auront la visite de Françoise Breton qui leur remettra un colis hygiène avant les fêtes de fin d'année.



## Cérémonie DU 11 NOVEMBRE

Cette année, la cérémonie du 11 novembre qui se déroule à proximité du monument aux morts de la commune a pris une autre dimension. En effet, nous avons eu l'agréable surprise d'accueillir pour cette occasion de nombreux élèves de l'école « les enfants d'abord » et leurs parents. Accompagnés à l'accordéon de leur institutrice Mme POULOUIN, les élèves de CE et de CM ont entonné deux chansons, messages de paix et d'espoir. L'une de ses chansons portait sur notre devise nationale alors que la seconde mettait en lumière les couleurs de la vie. Ces performances ont été très appréciées de l'assistance nombreuse.

L'ensemble du Conseil Municipal a été ravi par cette initiative associant les élèves de notre école communale à cette cérémonie d'hommage à tous les



anciens combattants des conflits qui ont émaillé le 20ème siècle. Puis une minute de silence a été observée par Mr le maire, les conseillers municipaux et les citoyens en hommage aux combattants lors de la commémoration pour le 107ème anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre.

Des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Quintin de la commune ont également participé à cette manifestation. Environ 80 personnes étaient présentes pour écouter le discours, énoncé par Mr Le Maire, de Madame VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants.

La cérémonie s'est clôturée par l'hommage rendu par les trois porte-drapeaux qui ont incliné les bannières de la commune devant le monument aux morts.

# Associations

## L'ASSOCIATION « LAVOIRS ET FONTAINES DE LE FOEIL » EN ACTION

L'association « Lavois et Fontaines de Le Foeil » est intervenue cette année sur deux lavois « Les ruisseaux » et « Maupertuis en faisant une fauche de printemps, d'automne ainsi que les diagnostics des travaux à effectuer en 2026 avec la commune, pour ce «petit patrimoine » qui accueille plantes et petits animaux.

Voici deux photos qui illustrent les actions de l'association sur le lavois de Maupertuis. Une photo a été prise en septembre 2025. La seconde date du mois d'octobre.

Rejoignez l'association et soutenez notre action par votre adhésion (10 euros par chèque au 2 place de la Mairie), avec votre adresse mail, pour vous envoyer le programme du printemps 2026.

Contact : [lavois.lefoeil@gmail.com](mailto:lavois.lefoeil@gmail.com)



## COMITÉ CANTONAL DE gym douce

La reprise des cours saison 2025/2026 est effective depuis la mi-septembre. Les cours sont délocalisés à la salle de danse de la MJC en raison des travaux à la salle du Tertre.

Les cours sont dispensés tous les lundis hors vacances scolaires à 14 h et à 15 h.

Il est toujours possible de rejoindre les groupes.

Contacts : J. Allée 06 19 48 88 33  
A-M. Guichard 06 40 34 45 16  
C. Le Maitre 06 25 74 39 98



# UN COMITÉ DES FÊTES ET LOISIRS PLEIN D'ÉNERGIE

La Rando Gourmande des Châteaux du 5 juillet, a attiré plus de 200 personnes, qui ont emprunté différents sentiers pour prendre l'apéro au Château de Crenan (merci à la Famille De Beauregard) et de filer tout droit au Château de la Noé Sèche pour le plat et dessert du jour qui les attendaient (merci à la Famille De Rochebouët), en passant par le moulin de la Perche.

Le forum des associations, organisé en 2025, à la salle du Tertre, par la MJC, a été l'occasion de mettre en place un groupe de bénévoles de l'étoile sportive, de chasseurs et de membres du Comité des Fêtes et loisirs pour la gestion de la partie buvette et restauration rapide – Très bonne ambiance.

La soirée des bénévoles de l'association (le 6 septembre) a été l'occasion de faire le plein d'énergie.

A peine terminée, l'équipe organisatrice du week-end trail et randos pédestre (le 18 et 19 octobre) s'est mise au travail pour nettoyer les chemins, tracer des circuits, planifier le travail d'une quarantaine de bénévoles. Plus de 500 coureurs se sont élancés sur les différents circuits, dès le samedi. Les courses enfants (environ 60 participants) ont été très suivies.



# Associations



## SAISON 2025-2026 :

### LE DÉVELOPPEMENT DU CLUB CONTINUE

Dans la continuité de notre volonté d'ouverture, de mixité et de convivialité, l'ES Le Foeil a lancé deux nouvelles sections :

#### • L'équipe Foot Loisir Masculine (à 11)



Une équipe ouverte à tous, dès 16 ans, pour ceux qui souhaitent pratiquer le football sans pression de la compétition traditionnelle.

Cette section regroupe des passionnés de tous horizons, anciens joueurs, débutants, parents, habitants de la commune ou d'ailleurs.

L'objectif : jouer, partager, et passer un bon moment ensemble.

#### • La Section Féminine Foot à 7

Grande nouveauté de 2025 : la création d'un groupe féminin fort de 15 joueuses !

Entraînements et matchs ont lieu le vendredi soir, dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Une belle avancée pour la mixité dans notre club et un symbole de notre volonté de rendre la pratique accessible à toutes.



Ces deux sections dynamisent la vie du club et permettent à chacun de trouver sa place sur le terrain.

## L'ÉCOLE DE FOOT : UNE ENTENTE ET UNE NOUVELLE AMBITION POUR LES JEUNES

L'école de foot poursuit son développement.

Cette année, nous avons créé une entente avec l'AS Plaine-Haute, permettant de combiner leurs effectifs et nos éducateurs afin d'offrir une meilleure qualité d'encadrement. Les entraînements ont lieu au terrain des sports du Foeil chaque samedi matin de 10h à 11h30, et nous accueillons désormais les enfants de 5 à 13 ans, que ce soit pour découvrir ou progresser.

Nos éducateurs bénévoles transmettent les valeurs qui nous sont chères : respect, plaisir du jeu, solidarité et dépassement de soi.

Nous remercions les parents pour leur confiance, ainsi que les jeunes pour leur enthousiasme.



Contact : Alexandre GUEGO – 06.37.60.01.67 / Stéphane JOUAN – 06.70.96.66.88

## CALENDRIER 2026 DES ÉVÉNEMENTS DU CLUB

En 2026, l'ES Le Foeil vous propose une série d'événements pour rassembler les habitants autour du football et de la convivialité :

- Repas à emporter avec Ar Kastell: Samedi 24 janvier 2026 : 12 €, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.
- Collecte de ferraille - Samedi 28 mars 2026 : Une collecte pour financer nos projets et activités tout en soutenant une démarche écologique.
- Tournoi de Sixte Nocturne - Vendredi 6 juin 2026 : Un tournoi nocturne réunissant 24 équipes, pour les passionnés de football et d'ambiance festive.
- Challenge JOSEPH HILLION : Samedi 7 juin 2026 : Tournoi de jeunes pour les enfants licenciés de 5 à 9 ans au terrain des sports.
- Concours de Boules Nocturne - Vendredi 12 juin 2026 : Concours en doublette, organisé sur les terrains de boules de Le Foeil, tirage à 19H30 !

- Loto du Club - Vendredi 16 octobre 2026 : Organisé par Sylvie à la salle des fêtes de Quintin, un événement ouvert à tous, avec de nombreux lots à gagner.

#### **NOS PARTENAIRES - MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !**

HUBBARD, CORBEL MAÇONNERIE, LE KAP'S, SEBASTIEN GOURIO (Carreleur), BOULAIRE COUVERTURE, AR KASTELL, AUX DES PIPES, SG MAÇONNERIE, SARL LE LEPVRIER (Plâtrier), SALAUN SCIERIE, RBM Menuiserie, LE LOUEDEC TP, BAR LE PTIT TROU, SPORT 2000, KARINE COIFFURE, ROMI, JACKY SAINTILAN, TUS MOTOCULTURE, GOUDÉ MÉTALLERIE, MENUISERIE QUEMAR, DIBOLORE, LE LIARD JEAN-MARC, SUPER U, SARL MARCADE, ARC NUTRITION, LECLERC, QLC SERVICES, Food Truck & Traiteur TY TON.

Points de contact pour suivre l'actualité du club et obtenir toutes informations complémentaires :

- Facebook : @Etoile Sportive Le Fœil – Suivez-nous pour les dernières nouvelles, les événements et les informations du week-end.
- Ouest-France : Retrouvez chaque samedi matin le programme du week-end dans la rubrique «Infolocale» de la commune.
- Email : etslefoeil@gmail.com
- Bar «Aux Dés Pipés» : Vous pouvez également consulter les informations sur les matchs et les événements du club directement au bar de la commune.

Contacts : PAUL Adrien - 07.57.50.13.41 / OGER Esteban – 06.89.38.70.66 / etslefoeil@gmail.com

## Amicale laïque

L'amicale laïque de l'école « les enfants d'abord » a élu son nouveau bureau pendant son Assemblée Générale qui a eu lieu le 27 septembre dernier.



Présidente : Le Gal Virginie

Vice - Président : Yves Guégan

Trésorière : Cindy Charles

Vice-trésorier : Damien Laporte

Secrétaire : Lena Daniel

Vice - Secrétaire : Emilie le Solleu

Voici les prochaines dates des activités de l'amicale laïque à retenir :

- Vendredi 13 février 2026 Loto à Quintin
- Mars 2026 : vente de gâteaux Bijou
- Dimanche 29 Juin 2026 kermesse de l'école

## FÊTE DES VOISINS AU BEAUDOUÉ



Le Village du Beaudoué a renoué ce dimanche 28 sept avec sa «fête des voisins», 14 ans après la dernière édition. L'initiative et le bon déroulement de cette journée conviviale appartient à Laurence Tontan et Emilie Fournie. 40 habitants, de tous âges, ont répondu à l'invitation, parmi lesquels pas mal de nouveaux ravis de cet évènement festif.

## Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Depuis le 15 septembre 2025 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération a remplacé les Plans Locaux d'urbanisme communaux. Il constitue désormais le règlement de référence.

Le dossier complet peut être consulté à partir du site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération, mais il est également consultable en version papier au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération, 5 rue du 71<sup>ème</sup> RI à Saint-Brieuc – Direction Urbanisme et Foncier.

De même, le dossier est accessible en version numérique sur [le site du Géoportail de l'Urbanisme](#).

### À quoi sert le PLUi ?

Le PLUi fixe les règles d'occupation et d'aménagement du sol pour toutes les communes concernées :

- où l'on peut construire,
- ce que l'on peut construire (types de bâtiments, hauteurs, formes...),
- les zones naturelles, agricoles ou urbaines,
- les secteurs à protéger,
- les projets d'aménagement futurs.

Il sert donc de référence pour l'instruction des permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc.

Le service urbanisme de la commune accompagne les particuliers et professionnels dans leurs projets de construction, de rénovation ou d'aménagement. Il veille au respect du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et des règles en vigueur sur le territoire communal.



## N'oubliez pas le recensement citoyen

Rappelons que tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Le recensement citoyen est obligatoire et doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire permettant ainsi :

- d'obtenir une attestation de recensement ;
- d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

Saviez-vous que l'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans ?

Le recensement peut être effectué à la mairie de la commune d'habitation ou en ligne en se munissant de :

- la carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- du livret de famille à jour ;
- d'un justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).

En cas d'absence d'une personne mineure, l'un des parents peut effectuer le recensement.

Enfin, jusqu'à l'âge de 25 ans, il est nécessaire de déclarer tout changement de situation (déménagement, mariage, enfant, situation professionnelle...) à son centre du service national et de la jeunesse (CSNJ), par mail, par internet ou par courrier.